

Parcoursup mode d'emploi (1/4) : Découverte, inscription et recherche des formations

Objectif de la séance

Cette première séance de mode d'emploi est centrée sur la découverte de la plateforme Parcoursup et sur l'utilisation de son moteur de recherche des formations. Une deuxième séance (début janvier) abordera la formulation des vœux. Une troisième séance présentera la rédaction du projet de formation motivé (PFM) c'est-à-dire la lettre de motivation (aussi abordée en B.A.S. - Métacognition 5). Enfin, une quatrième séance expliquera la façon de répondre aux propositions qui vous seront faites à partir du mois de juin.

Cette séance synthétise des informations disponibles sur les sites officiels suivants :

Le site de Parcoursup : <https://www.parcoursup.gouv.fr/>

Le site de l'ONISEP : [ONISEP](https://www.onisep.fr/)

Le site de suivi de Terminale : [ICI](https://www.ici-terminale.fr/)

N'hésitez pas à vous référer à ces sites pour approfondir votre maîtrise de la procédure et réussir votre orientation. A tout moment, posez des questions pour éclaircir les points qui vous semblent nécessaires.

[1] Maîtriser le calendrier de la procédure Parcoursup

* Mercredi 18 décembre 2024 :

Ouverture officielle de la plateforme en ligne Parcoursup.

Mise à jour définitive des informations par les formations du supérieur.

* Du mercredi 15 janvier au jeudi 13 mars 2025 :

Ouverture des inscriptions et création de votre dossier personnel.

Vous formulez vos vœux sans les classer.

* Jeudi 13 mars 2025 :

Dernier jour pour formuler vos vœux.

* Mercredi 2 avril 2025 :

Dernier jour pour **compléter vos dossiers de candidature**

et pour **confirmer vos vœux.**

* Lundi 2 juin 2025 :

Début des réponses à vos vœux (envoyées par mail).

Vous allez recevoir des propositions d'admission au fur et à mesure.

Vous devez absolument y répondre dans les délais indiqués.

Cette phase est suspendue pendant les épreuves du baccalauréat.

* Vendredi 4 juillet 2025 :

Résultats du bac.

Une fois votre baccalauréat obtenu, pour le vœux validé que vous avez choisi,

vous devez réaliser rapidement votre inscription administrative

dans l'établissement d'enseignement supérieur correspondant.

* Jeudi 10 juillet 2025 :

Fin de la procédure principale :

Les formations ne vous envoient plus de propositions.

* Du mercredi 11 juin au jeudi 11 septembre 2025 :

La **phase complémentaire** durant laquelle une commission proposera une affectation à ceux et à celles qui n'auront reçu aucune réponse positive.

* Le calendrier officiel de la procédure : [Calendrier Parcoursup](https://www.parcoursup.gouv.fr/)

[2] Découvrir la plateforme Parcoursup

Cette capture d'écran présente la page d'accueil actuelle de la **plateforme Parcoursup**.

* En haut, le **calendrier** vous rappelle, de manière claire et détaillée, les différentes étapes que les élèves vont suivre cette année.

* La **carte des formations** est aussi très importante car c'est en cliquant sur ce lien que les élèves vont avoir accès au moteur de recherche. Pour rappel, il y a près de 23 000 formations sur Parcoursup !

* Les **ressources** sont très utiles pour approfondir vos choix d'orientation. Vous y trouverez également la **FAQ** qui est très bien faite.

* Enfin, le lien « **Me connecter** », ne sera réellement disponible qu'à partir du 15 janvier date de l'ouverture des inscriptions et de la création du dossier personnel.

Attention, cet écran d'accueil est susceptible d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

[3] Bien préparer sa future inscription

Vous allez pouvoir vous inscrire à partir du **mercredi 15 janvier 2025** (pas avant !). En vous inscrivant, vous ouvrez votre « dossier candidat » qui vous suivra tout au long de vos études dans l'enseignement supérieur. Il faudra le compléter rapidement avant de pouvoir formuler vos vœux.

● Votre inscription :

Pour vous inscrire, vous aurez besoin des éléments et des informations suivantes :

* Il faudra vous munir de votre **numéro INE** (identification nationale des étudiants). L'INE se compose de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres. Cet INE est visible sur votre **relevé de notes aux épreuves anticipées du bac**.

* Vous devrez fournir un **numéro de téléphone mobile** qui vous permettra de recevoir des alertes tout au long de la procédure. Normalement, le Ministère devrait à nouveau proposer une **application mobile** pour rester connecté à l'actualité de Parcoursup.

* Vous aurez besoin d'une **adresse mail valide et facilement consultable**. Elle vous permettra de recevoir des informations sur votre dossier et de poser vos questions. Cette adresse mail doit être sérieuse : évitez donc « KékéBoGossLpien@gmail.fr » !

* Vous aurez également besoin du **dernier avis d'imposition** de votre ou vos parent(s) ou tuteur(s) pour effectuer une simulation d'attribution de **bourse** sur critères sociaux ou si vous demandez une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) avec internat.

* Vous devrez choisir un **mot de passe** respectant les règles de sécurité du site. **Ne l'oubliez pas !**

Une fois cette première démarche réalisée, vous allez obtenir un **numéro de dossier personnel** (nécessaire pour vous reconnecter). Notez-le sur plusieurs supports différents pour ne pas l'oublier. Ensuite, commencez à **compléter les différentes rubriques** de votre dossier. **Ne tardez pas car ce travail prend du temps !**

Lors de votre première connexion sur votre dossier Parcoursup, vous constaterez que plusieurs informations sont déjà saisies dans les rubriques « *Profil* » ou encore « *Scolarité* ». En effet, avec votre numéro INE, une partie de votre dossier scolaire est déjà renseigné. Cependant, **il vous faudra vérifier ces informations pré-saisies et renseigner les champs vides**.

Si vous constatez des erreurs dans ces informations, vous devez en informer le lycée de façon à faire les corrections que vous ne pouvez pas faire vous-mêmes.

- **Les rubriques à remplir**

Votre dossier candidat devrait se composer de **4 grandes rubriques**.

(1) Votre profil :

Cette rubrique rassemble les informations liées à votre **état civil**, vos **coordonnées** et celles de vos parents (ou représentants légaux). C'est dans cette rubrique que vous précisez également si vous êtes boursier ou si vous avez des besoins spécifiques : incapacité, handicap, activité sportive de haut niveau, etc.

(2) Votre scolarité :

C'est la partie la plus longue donc la plus fastidieuse. Il vous faudra saisir (ou vérifier celles déjà saisies) les informations concernant vos **années de scolarité** (collège et lycée) ainsi que les matières principales, les options et les langues suivies pour les années de Première et de Terminale.

(3) Vos activités et centres d'intérêt

Cette rubrique apporte des informations complémentaires sur votre personnalité. Elle permet de vous valoriser auprès des formations que vous souhaitez intégrer. N'hésitez pas à mettre en avant vos engagements citoyens, vos expériences professionnelles et/ou extrascolaires et vos centres d'intérêts. Vous pouvez y faire apparaître l'adresse de votre **webfolio** et inciter les formations à le consulter.

(4) Vos vœux

Cette rubrique ne vous sera accessible qu'à partir du **15 janvier** et jusqu'au **13 mars 2024**. C'est en cliquant sur cette rubrique que vous pourrez saisir vos vœux (pour les détails, voir la deuxième séance de ce mode d'emploi lors du premier suivi de janvier). De même, la rubrique « Ma préférence » vous sera expliquée dans cette deuxième séance.

[4] Rechercher une formation dans Parcoursup

Pour rechercher une formation, il vous suffit d'aller sur la page d'accueil de Parcoursup et de cliquer sur le lien indiquant « **La carte des formations** ».

Vous pouvez faire vos recherches, soit en rentrant le nom de la formation, soit en passant par la carte de France. Vous pouvez commencer à explorer le moteur de recherche (en fonction de vos projets) et ou le site de l'ONISEP pour vous informer sur les filières et les métiers. Attention, car les informations fournies par les formations ne seront validées définitivement qu'à partir du 18 décembre 2024.

Attention ! Si vous ne trouvez pas la formation que vous souhaitez dans le moteur de recherche, c'est peut être qu'elle ne relève pas de la procédure Parcoursup. Dans ce cas, adressez-vous directement à la formation concernée pour vous informer sur ses modalités d'admission.
